



Delit de fuite dont je ne suis pas conscient

Par **sebastien**, le **15/04/2010** à **21:08**

Bonjour, je reviens aujourd'hui du commissariat ou j'étais convoqué pour delit de fuite. Voici les faits : Je suis accusé dimanche dernier a 13H50, d'avoir été percuté lorsque je me rabatais sur le peripherique de paris par un scooter qui c'est renversé en tapant avec sa roue, l'arriere de mon vehicule.

Aucun blessé ils ont pu repartir; apres avoir vu son medecin le conducteur est en arret 15 jours,il a decide de porter plainte.

Un temoin (un autre deux roues) indique m'avoir rattrapé et parler au niveau de ma fenetre conducteur en disant qu'il avait noté ma plaque et que je devais me stopper.

Ce jour j'étais bien sur le peripherique je rentrais du travail et a cette heure je suis bien a cet endroit.

alors bien que je ne me soit absolument pas appercu qu'on m'avait percuté, je ne peu nier ma presence sur les lieux et comme ils ont relevé ma plaque...il est du coup probable que je sois en cause mais sans le savoir jusqu'a present.

En ce qui concerne le temoin, il est certain que comme tous les jours des deux roues m'aient fait des signes de la main pour me demander de me decaler ou me remercier de m'etre ecarté.Ce qui est sure c'est que je n'ai jamais discuté avec un deux roues et encore moin un deux roues me demandant de m'arreter.

Ainsi c'est ce que j'ai dit au brigadier qui m'a interroger ce matin. Il m'a dit qu'il me contacterait la semaine prochaine apres avoir revu les temoins, et qu'il y aurait confrontation.

Je vous demande votre avis car je suis completement deboussolé et je ne sais quoi pensé, j'ai vu que les peines étaient lourde prison amende et 6 point de moins sur le permis alors que je suis jeune conducteur.

Je voudrais savoir quelle demarche je dois faire ou si je dois juste etre patient.

De plus, les six points en moins veulent dire plus de permis pour finalement un delit dont je n'ai pas eu conscience.

Comment cela peut il se passer vais je etre interdit de passer le permis pendant cinq ans alors qu'il m'est indispensable pour aller travailler?

Etant ancien gendarme et avant tout humain, si j'avais eu conscience d'avoir causé un accident je me serais arrêté, mais je sais pas comment faire pour prouver ma bonne foi. Je n'ai rien perçu du tout aucun choc aucun klaxon et je n'ai jamais discuté avec un motard me demandant de m'arreter!

MErci de m'avoir lu et pour vos conseils sur ce que je dois faire et ce que je risque. comment dois je agir lors de la confrontation, dois je y aller seul et faire face aux trois accusateurs?